



Le Kremlin  
Bicêtre



# **Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 – budget annexe marché forain**

## Objet :

Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2023 du budget annexe de la ville « marché forain »

Le budget annexe « marché forain » a été créé en 2023. Aussi, le compte administratif 2023 est le premier compte administratif de ce budget.

Le compte administratif du budget annexe « marché forain » retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées sur l'année. Il doit être présenté au Conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, alors que le compte de gestion est élaboré par le comptable public.

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 du budget annexe de la ville « marché forain », en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif 2023 du budget annexe « marché forain » a été approuvé le 27 juin 2024 par le Conseil municipal.

## Vue synthétique du compte-administratif 2023 du budget annexe « marché forain » :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                          |                                    |                   |
|---|------------------------------------|-------------------|
| 011   | Charges à caractère général        | 349 776,08        |
| 012   | Charges de personnel               | 144 750,33        |
| 65  | Autres charges de gestion courante | 21 400,00         |
| <b>Total général des dépenses de fonctionnement</b> |                                    | <b>515 926,41</b> |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                           |                             |                  |
|---|-----------------------------|------------------|
| 21  | Immobilisations corporelles | 30 803,09        |
| <b>Total général des dépenses de fonctionnement</b> |                             | <b>30 803,09</b> |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                          |  |                   |
|---|--|-------------------|
| 70  | Produits des services et du domaine      | 304 714,91        |
| 74  | Donations, subventions et participations | 354 850,00        |
| <b>Total général des dépenses de fonctionnement</b> |  | <b>659 564,91</b> |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT                           |  |          |
|---|--|----------|
| Recettes d'investissement                           |  | -        |
| <b>Total général des recettes de fonctionnement</b> |  | <b>-</b> |

## Le résultat 2023 :

L'exercice 2023 est clôturé avec un résultat positif de 112 835,41 € :

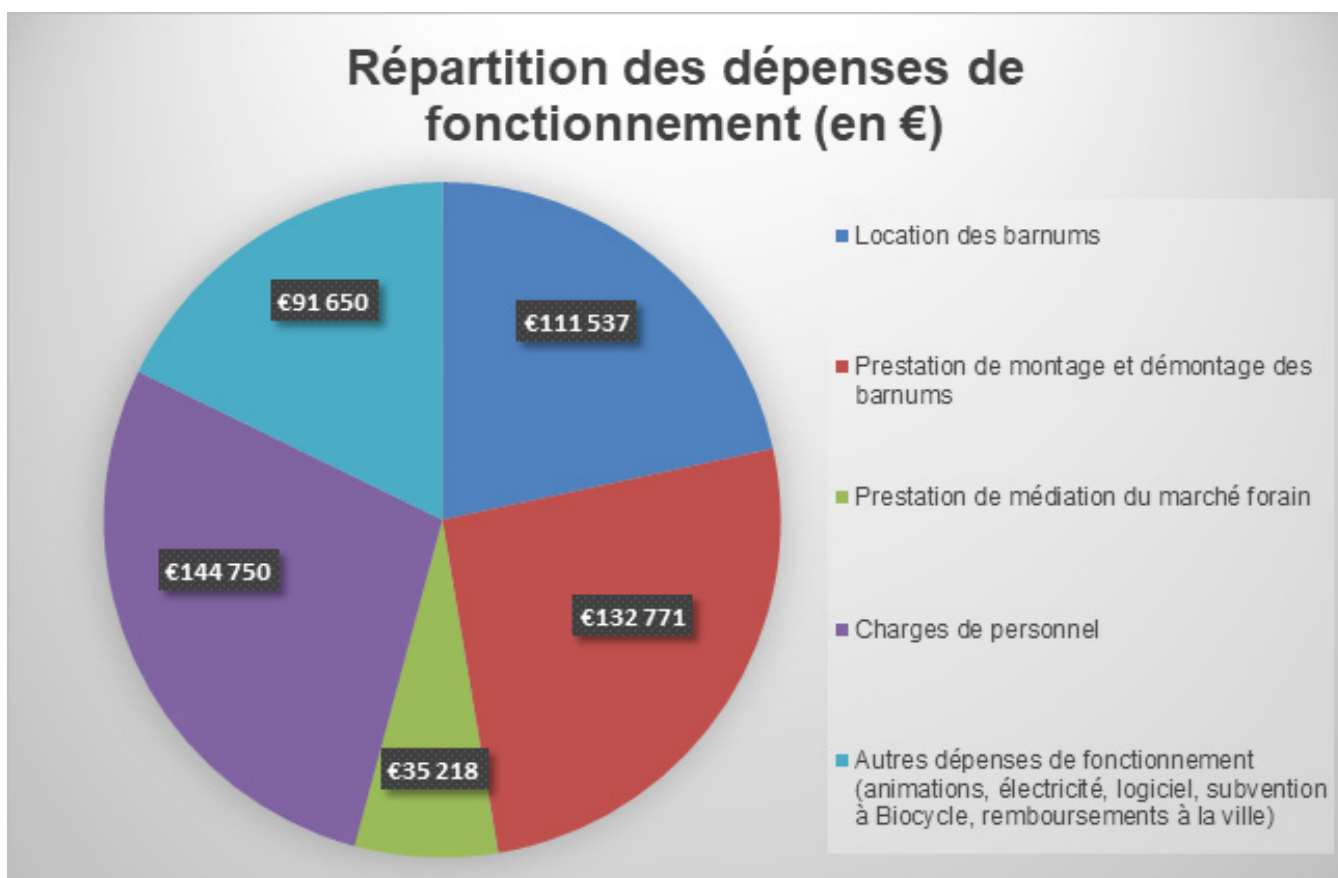
|                        | Fonctionnement | Investissement | Total      |
|------------------------|----------------|----------------|------------|
| Recettes de l'exercice | 659 564,91     | 0,00           | 659 564,91 |
| Dépenses de l'exercice | 515 926,41     | 30 803,09      | 546 729,50 |
| Résultat de clôture    | 143 638,50     | - 30 803,09    | 112 835,41 |

Ce résultat sera intégré au budget annexe marché forain 2024, dans le cadre du budget supplémentaire.

## Présentation du compte administratif par section :

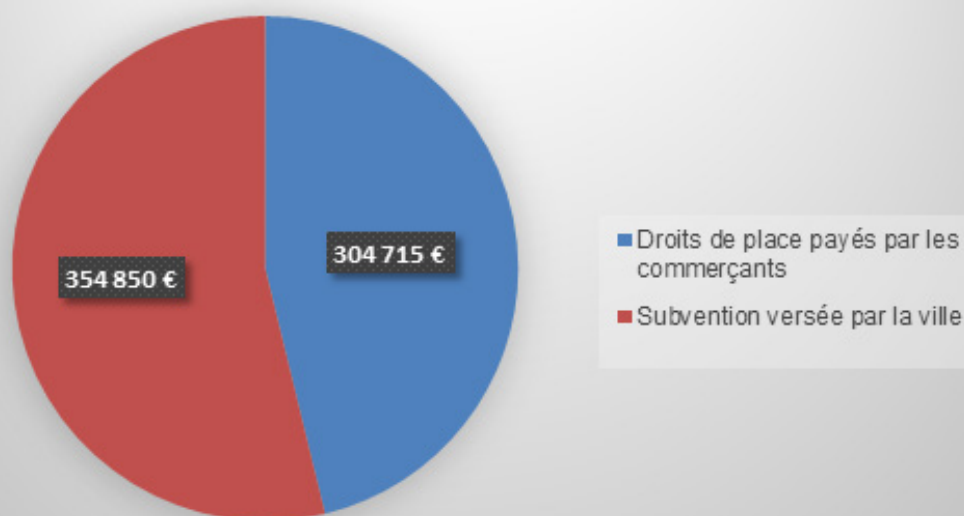
- 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du marché forain (charges de personnel, électricité, prestations, subvention....).



Les recettes de fonctionnement correspondent aux droits de place appliqués aux commerçants et à la subvention versée par la ville.

## Répartition des recettes de fonctionnement (en €)

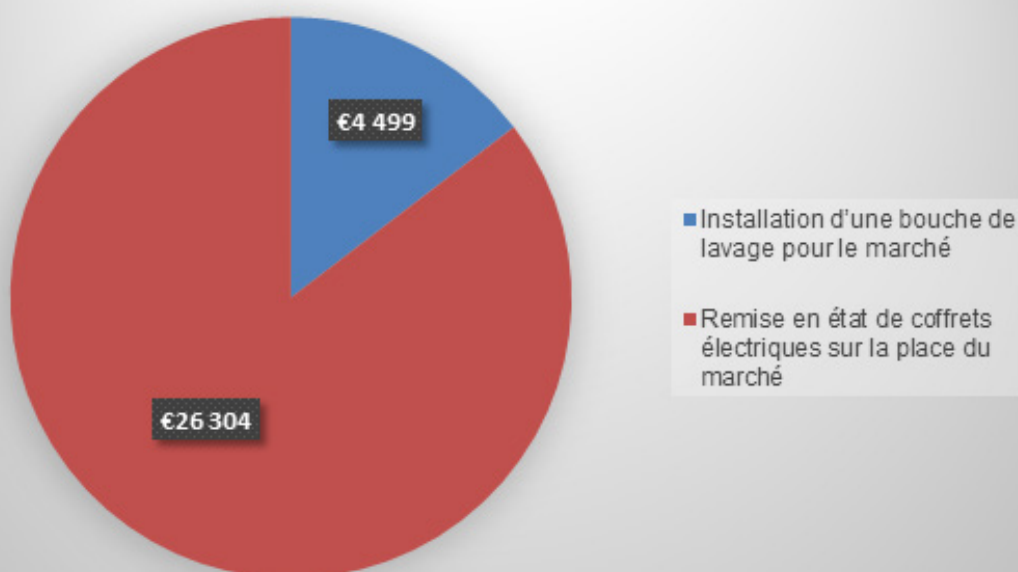


- 2. La section d'investissement (qui modifie la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité)

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux.

## Dépenses d'investissement (en €)



La section d'investissement ne comprend aucune recette cette année.

Les dépenses d'investissement seront financées par l'excédent de fonctionnement.